



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PRÉVENTION DES NOYADES  
ET DÉVELOPPEMENT  
DE L'AISANCE AQUATIQUE

DROWNING PREVENTION  
AND BUILDING  
CONFIDENCE IN THE WATER

La baignade en sécurité,  
maintenant **c'est entre  
2 drapeaux rouges et jaunes**

Swim safely by now staying  
**between 2 red and yellow flags**



Les uniformes des surveillants  
sont désormais **rouges et jaunes**

The lifeguards now wear  
**red and yellow outfits**

**SIGNIFICATION DES SIGNAUX DE BAINNADE**  
**WHAT THE WATER SAFETY SYMBOLS MEAN**

-  Baignade surveillée sans danger apparent  
*Supervised swimming with no apparent danger*
-  Baignade surveillée avec danger limité ou marqué  
*Supervised swimming with moderate or considerable danger*
-  Baignade interdite  
*Swimming prohibited*
-  Zone de baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours  
*Lifeguarded area during the lifeguard station's opening hours*

-  Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine et sous-marine protégées (faune aquatique, récifs...)  
*Pollution or presence of hazardous aquatic species, marine and seabed protected areas (aquatic fauna, reefs, etc.)*

-  Conditions défavorables de vent pour certains équipements nautiques (ex. : gonflables...)  
*Unfavourable wind conditions for some watersports activities (e.g. inflatables)*

-  Zone de pratiques aquatiques et nautiques  
*Area for watersports and aquatic activities*

-  Interdiction temporaire de la baignade, hors zone surveillée  
*Temporary swimming ban, except in the lifeguarded area*
-  Obligation ou autorisation  
*Obligation or authorisation*
-  Interdiction  
*Prohibition*
-  Avertissement  
*Warning*

Tout sur : [www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/](http://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/)  
Find out more at:



## MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Evolution de la signalétique des zones de baignade publiques spécialement aménagées et surveillées



## Contexte

L'enquête Noyades menée au cours de l'été 2018 par Santé Publique France a relevé par rapport à la dernière enquête menée en 2015, une augmentation sensible du nombre des noyades accidentelles (1649 en 2018 contre 1266 en 2015) et une stabilisation du nombre de noyades accidentelles suivies de décès (406 en 2018 contre 436 en 2015).

**Cette enquête fait également apparaître que 41% des noyades ont lieu en mer dans la zone des 300m** et la proportion de décès parmi les noyades est plus élevée chez les personnes ayant leur résidence à l'étranger que chez celles résidant en France.

Le public est donc invité à choisir les zones de baignade surveillées.

Toutefois, il a été constaté que la matérialisation de la zone de baignade est assez disparate sur le

territoire et que la réglementation nationale est en décalage avec la norme internationale.

Le ministère chargé des sports a donc engagé un travail de refonte de la signalétique des zones de baignade. Cela se traduit par la création d'une Afnor Spec<sup>1</sup> et une évolution réglementaire (modification du décret existant).

## Etat des lieux réglementaire et normatif avant la refonte

La réglementation nationale en matière de signalisation des zones de baignade ouvertes gratuitement au public, autorisées et aménagées était prévue par le décret n°62-13 du 8 janvier 1962.

Ce décret précisait la couleur, la forme et la dimension des flammes (triangle isocèle de 1,5 m de base et 2,25 m de hauteur) utilisées sur les plages et lieux de baignade surveillés qui devaient être hissées sur un mat de couleur blanche et de 10 mètres de hauteur au minimum.

Une circulaire n°86-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant complétait cette réglementation en préconisant de peindre les postes de secours en blanc et en donnant quelques conseils. N'ayant pas été reprise et publiée, cette circulaire n'est plus en vigueur et donc abrogée.

Il existe par ailleurs une norme ISO 20712 (partie 2 et 3) sur les signaux de sécurité d'application volontaire qui ne reprend pas les mêmes dispositifs de signalisation que la réglementation française susmentionnée. De plus cette norme ISO n'a pas été reprise dans la collection des normes AFNOR et n'est donc pas utilisée sur notre territoire national.

Elle introduit des formes et couleurs avec des significations différentes notamment pour les

<sup>1</sup> Une AFNOR Spec est un document de référence élaboré en moins d'un an avec un tour de table resserré de partenaires. Ce référentiel est valable 3 ans et peut ensuite être transformé en norme nationale.

zones de baignade. Cette différence avec notre réglementation pouvait expliquer une incompréhension des touristes étrangers.

## Evolution de la réglementation s'appuyant sur la normalisation

Ainsi, une réflexion s'est engagée en 2019 avec l'Association française de normalisation (AFNOR) quant à l'opportunité de créer un document (norme volontaire ou tout autre référentiel) sur la signalétique des zones de baignade. Une étude de faisabilité a été menée et a fait ressortir le besoin de créer un document d'harmonisation de type Afnor Spec.

Ce document, publié en juin 2020, reprend en partie la signalétique de la norme internationale à laquelle s'ajoute le drapeau vert largement compris en France.

En parallèle une évolution du décret de 1962 a été entreprise et le nouveau décret n° 2022-105 du 31 janvier 2022 relatif au matériel de signalisation utilisé pour les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées vient d'être publié.

[1/ Décret n° 2022-105 du 31 janvier 2022 relatif au matériel de signalisation utilisé pour les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées](#)

Le nouveau décret précise règlementairement cela et seulement cela :

*« Le matériel de signalisation utilisé pour les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, est constitué par :*

*1° Un mât permettant de rendre visible les signaux en tout point de la zone de baignade ;*

*2° Des signaux à hisser sur ce mât, à savoir :*

*a) Un drapeau rouge de forme rectangulaire d'une hauteur minimale de 1250 mm et d'une longueur minimale de 1500 mm ; ce signal hissé en haut du mât signifie « baignade interdite » ;*

*b) Un drapeau jaune, de même forme et de mêmes dimensions ; ce signal hissé en haut du mât signifie « baignade surveillée avec danger limité ou marqué » ;*

*c) Un drapeau vert, de même forme et de mêmes dimensions ; ce signal hissé en haut du mât signifie « baignade surveillée sans danger apparent.*

*Ces drapeaux ne peuvent porter aucun symbole ou inscription. Le mât ne peut porter que des signaux relatifs aux conditions de baignade.*

*3° Deux drapeaux identiques chacun fixés sur un mat ou un poteau à une hauteur minimale de 2 mètres, positionnés à proximité de l'eau et délimitant la zone de baignade surveillée. Ces drapeaux sont de forme rectangulaire d'une hauteur minimale de 750 mm et d'une longueur minimale de 900 mm. Ces drapeaux sont bicolores, composés de deux bandes horizontales de dimension identique : rouge en haut et jaune en bas.*

*4° Des panneaux d'informations indiquant, de manière claire et lisible, le sens de la signalétique mentionnée aux 1° à 4° ainsi que l'emplacement des engins de sauvetage et du poste de secours. Ces panneaux, facilement accessibles au public, sont situés sur le poste de secours et avant l'accès à la zone de baignade. »*

[2/ AFNOR Spec X50-001 Zones de baignade – Signalétique des zones de baignade publiques et d'activités aquatiques et nautiques](#)

Le document spécifie les recommandations pour la signalétique des zones de baignade publiques, de pratiques aquatiques et nautiques. Cette norme AFNOR reste d'application volontaire sauf pour la partie reprise dans le nouveau décret (signalétique des conditions de baignade et de la délimitation de la zone de baignade).

Il précise également la signalétique du poste de secours et les couleurs des uniformes du personnel de surveillance.

Les schémas ci-dessous montrent un aménagement possible de plage et donne la signification des signaux de baignade :

## Tableau comparatif

Voir annexe 1.



Cette AFNOR Spec est disponible gratuitement sur le site d'AFNOR Edition .

Annexe 1 – Tableau Avant / Après

Avant		Niveau de risque	Signification	Maintenant
REGLEMENTATION Décret n°62-13 abrogé		Faible	Baignade surveillée sans danger apparent	
		Marqué ou limité	Baignade surveillée avec danger limité ou marqué	
		Fort	Baignade interdite	
REGLEMENTATION Décret n°2022-105 en vigueur			Zone de baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours	
			Conditions défavorables de vent pour certains équipements nautiques (ex : gonflable)	
			Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine et sous-marine protégées	
			Zone de pratique aquatiques et nautiques, où la baignade n'est pas interdite mais aux risques et périls des baigneurs (Surf)	
			Interdiction temporaire de baignade, hors zone surveillée – La signalétique est mise en place au niveau de la zone de danger (bâines, zone de fond rocheuse, ...) et retirée une fois le danger écarté.	
			Obligation ou autorisation – exemple : Zone de pratique de la voile	
			Interdiction – exemple : « pêche ou canotage »	
			Avertissement – Exemple : compétition en cours	



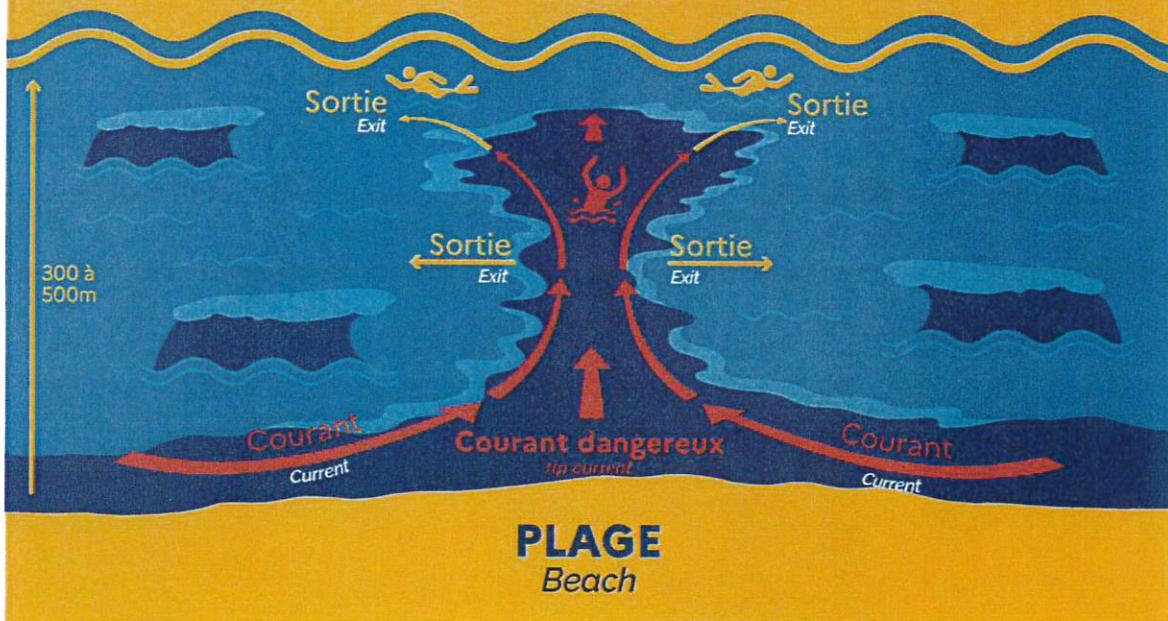
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Courants dangereux !

qui vous emmènent vers le large !

Rip currents



**Ne paniquez pas**

*Do not panic*



**Signalez-vous par  
des mouvements de bras**

*Wave for assistance*



**Ne luttez pas  
contre le courant**

*Do not fight against the current*



**Flottez pour sortir  
de la zone dangereuse**

*Float*

**Numéro d'urgence**

*Emergency number*



**112**



Pour votre sécurité,  
baignez-vous dans les zones  
surveillées !



**Le risque est présent sur l'ensemble du littoral de Nouvelle-Aquitaine**



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PRÉVENTION DES NOYADES  
ET DÉVELOPPEMENT  
DE L'AISANCE AQUATIQUE

DROWNING PREVENTION  
AND BUILDING  
CONFIDENCE IN THE WATER

# Pour se baigner en toute sécurité

## Swimming safely



### Apprenez tous à nager !

*Let's all learn how to swim!*



### Baignez-vous toujours avec vos enfants

*Always go swimming with your kids*



### Choisissez les zones de baignade surveillées

*Choose lifeguarded swimming areas*



### Tenez compte de votre état de forme

*Be aware of your fitness levels and abilities*

Tout sur : [www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/](http://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/)  
Find out more at:



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ~ Baignades ~

# ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

## VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

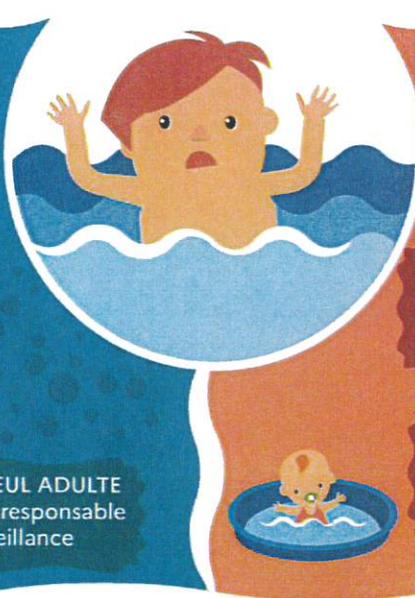
Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



Baignez-vous en même temps que votre enfant, restez toujours avec lui quand il joue au bord de l'eau

**OU**

Désignez un SEUL ADULTE sachant nager responsable de la surveillance



Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne



Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette



Ne vous absentez pas, même quelques instants.




### LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

### VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE

zzz



FATIGUE et/ou  
TENDANCE à S'ENDORMIR



SIGNES RESPIRATOIRES :  
TOUX et/ou  
ESSOUFFLEMENT et/ou  
LÈVRES BLEUES



VOMISSEMENTS

Si votre enfant n'est pas comme d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, il faut rapidement prévenir les secours.



La noyade dite « sèche », c'est-à-dire sans eau dans les poumons et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

**15 - 18 - 112**

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>  
[www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades](http://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades)

EN PARTENARIAT AVEC



GRUPE FRANCOPHONE  
DE RÉANIMATION  
ET URGENCES  
PÉDIATRIQUES



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE MÉDECINE  
D'URGENCE



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ~ Baignades ~

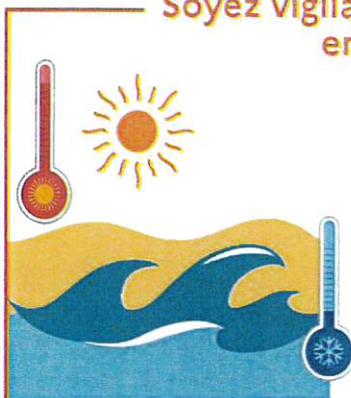
# ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

## 5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES



## ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante



### Pourquoi ?

Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

### Quels sont les signes d'alerte ?

Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

### Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

**15 - 18 - 112**

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>  
[www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades](http://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades)

EN PARTENARIAT AVEC



GRUPE FRANCOPHONE  
DE RÉANIMATION  
ET URGENCES  
PÉDIATRIQUES



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE MÉDECINE  
D'URGENCE